

Jeudi 9 et vendredi 10 juin 2022
Lyon

Colloque international et interdisciplinaire
Crimes français en Algérie :
que dit le droit ?



www.cercriid.fr

Amphithéâtre de la MILC, 35 rue Raulin, Lyon 7ème

Entrée gratuite sur inscription préalable par mail
au plus tard le 1er juin 2022 : cercriid@univ-st-etienne.fr

■ Présentation du projet de recherche

Depuis plusieurs années, la France s'est dotée d'un pôle spécialisé dans la lutte contre les crimes internationaux. Des personnes ayant participé au génocide de 1994 commis au Rwanda ont d'ores et déjà été jugées et des enquêtes sur d'autres crimes internationaux sont en cours. Pourtant, la France n'a jamais jugé ses propres ressortissants pour les crimes commis en Algérie, alors que les historiens ont été nombreux à aborder ce sujet et que tortures, meurtres, disparitions forcées et viols sont avérés.

Les juristes – en particulier pénalistes – se sont abstenus de creuser le sujet, entretenant ainsi, à de rares exceptions près, l'amnésie engendrée par l'amnistie. Pour leur part, législateur et Cour de cassation se refusent obstinément à s'engager dans la voie de la répression des crimes coloniaux commis en Algérie, alors qu'une hostilité grandissante se manifeste sur la scène internationale à l'égard des lois d'amnistie et de prescription, notamment par l'effet de la jurisprudence des Cours européenne et interaméricaine des droits de l'Homme.

Le présent colloque a pour objet d'explorer cet évitement du droit pénal. Il faudra ainsi rappeler les mécanismes du refoulement du droit pénal, mais également tenter d'identifier les conséquences de ce silence sur la construction de la mémoire collective, en traquant le « retour du refoulé ». Ce qui n'est pas puni, et donc dit par le droit pénal, disparaît-il des consciences ou, au contraire, pèse-t-il sur elles en sourdine ? En outre, à l'heure de l'engagement d'un travail de vérité sur la guerre d'Algérie, le silence du droit pénal est-il toujours acceptable ?

La question doit donc, aujourd'hui plus que jamais, être posée : les crimes de la guerre d'Algérie peuvent-ils, doivent-ils, rester impunis ? La réponse ne va pas de soi, car il est déjà tard et le droit pénal n'est pas nécessairement la voie opportune pour répondre, ni au besoin de justice, ni au besoin de vérité ; et d'autres voies lui pourraient être préférables. Mais il n'en reste pas moins que cette page de l'histoire doit être lue, car comme le souligne Desmond Tutu, pour qu'une page soit tournée, encore faut-il qu'elle soit lue. Anthropologues, politistes, historiens et juristes se réuniront les 9 et 10 juin 2022 pour tenter d'explorer ensemble le cheminement escarpé de cette mémoire.

■ Direction scientifique

Xavier PIN, Professeur, Centre de droit pénal, Université Lyon 3

Damien SCALIA, Professeur, Centre de recherches en droit pénal, Université Libre de Bruxelles

Djoheur ZEROUKI, Maîtresse de conférences HDR, CERCRID, Université de Saint-Etienne

■ Contact

Emilie POINAS, Université Jean Monnet Saint-Etienne

Tel : 04 77 42 19 38

Mail : emilie.poinas@univ-st-etienne.fr

■ Inscription

Entrée gratuite sur inscription préalable par mail au plus tard le 1er juin 2022 : cercrid@univ-st-etienne.fr

Journée éligible à la formation continue des avocats (pour une durée de 7h).

PROGRAMME

Jeudi 9 juin

14h - Mot d'ouverture

Baptiste Bonnet, Professeur de droit public à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, Doyen de la Faculté de droit

14h15 - Introduction

Djoheur Zerouki, Maîtresse de conférence HDR en droit pénal à l'Université de Saint-Etienne

■ **Volet I - L'oubli**

Présidence : Pierrette Poncela, Professeure émérite en droit pénal, Université Paris Nanterre

14h30

- **Violences en temps de guerre, violences en temps de paix : quelques pistes de réflexion issues de l'anthropologie**

Véronique Nahoum-Grappe, Chercheure en sciences sociales, Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain, IIAC-EHESS

14h50

- **Moudjahidines et enfants de chouhadas : reconnaissance ou justice**

Laetitia Bucaille, Professeure de sociologie politique, INALCO

15h10

- **Les silences du droit pénal : une mécanique du chaos ?**

Djoheur Zerouki, Maîtresse de conférence HDR en droit pénal, Université de Saint-Etienne

15h30

- **Le jeu des qualifications juridiques au service de l'évitement du droit pénal**

Isabelle Fouchard, Chargée de recherche HDR en droit au CNRS, ISPJS (UMR 8103)

15h50 - Discussion

Vendredi 10 juin

■ **Volet II - La possibilité du droit pénal**

Présidence : **Xavier Pin, Professeur de droit pénal, Université Lyon 3**

10h00

- **L'historiographie et les problématiques relatives au droit et à la justice pendant la guerre**
Sylvie Thenault, Historienne, Directrice de recherche, CNRS

10h20

- **Lois d'amnistie et Cour interaméricaine des droits de l'homme**
Kathia Martin-Chenut, Directrice de recherche en droit international et droit comparé, CNRS Université Paris I

10h40

- **Lois d'amnistie et Cour européenne des droits de l'homme**
Amane Gogorza, Professeure de droit pénal, Université Toulouse I Capitole

10h50

- **Le passé colonial belge : entre déni et justice**
Marie-Sophie de Clippele, Chargée de recherche, FNRS, Université Saint-Louis-Bruxelles, UCLouvain

11h10 - Discussion

12h00 - Déjeuner

■ **Volet III - L'opportunité du droit pénal**

Présidence : **Jérôme Ferrand, Maître de conférences en histoire du droit, Université Grenoble-Alpes**

14h00

- **Le préjudice historique**
Kelly Picard, Maîtresse de conférence en droit public, Université de Saint-Etienne

14h20

- **Des Algériens toujours hors la loi. L'impossible justice des crimes coloniaux ?**
Noureddine Amara, Historien, Fellow at the Kamel Center, Yale Law School

14h40

- **Les alibis du pénal**
Damien Scalia, Professeur de droit pénal, Université libre de Bruxelles

15h00 - Discussion

15h30 - Propos conclusifs

Michel Massé, Professeur émérite de droit pénal, Université de Poitiers